

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04399 Numéro SIREN : 811 769 413 Nom ou dénomination : L' ORCHIDEE

Ce dépôt a été enregistré le 21/03/2022 sous le numéro de dépôt 6935

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

21 MARS 2022

2021

Exercice ouvert le	01012020	et clos le	31122020	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
SAS L'ORCHIDEE		168 AVENUE HENRI BARBUSSE	
SIRET	8 1 1 7 6 9 4 1 3 0 0 0 3 0	93700 DRANCY	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Sur les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET	
-------	--

B ACTIVITE

Activités exercées	Coiffure	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	----------	--	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31%	Bénéfice imposable à 28%	Déficit	15 963
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%		
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)	

Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐
Assistants urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐		
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐		
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %		

Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Revenues nets soumis à la contribution 2,50%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	☐
Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom NIF
Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	☐
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom NIF

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

l'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	☒	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	CEGID
---	-----	-------------------------------------	-----	--	-------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
CONSEIL GESTION FINANCE CGF 8 AVE BENOIT MALON 3190 LIVRY GARGAN Tél: 01.43.85.02.26		Tél:	
GA/OMGA	Visueur conventionné	Identité du déclarant:	
Cocher la case correspondante		Date: 11/08/2021	Lieu: DRANCY
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Qualité et nom du signataire: PDG	
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné		Signature: BELAL ZINE EDDINE	
Attestation de conformité fiscale (ECF)			

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes exposées							d
Montant des distributions							e
autres que celles visées en (a),							f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

[illegible]

J DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
Indemnités et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT imputée sur les PVLVT de l'exercice	
Provisions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

Désignation de l'entreprise SAS L'ORCHILDEE

ANNÉE _____ ou exercice

du 01012020

Adresse 168 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY

au 31122020

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice

[illegible]

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

[illegible]

**** TOTAUX**

B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice ❶) :

Total des dépenses		Bénéfices imposables ⑨	
- de l'exercice (total col.9 + total col.10) ⑩		- de l'exercice ⑩	
- de l'exercice précédent ⑪		- de l'exercice précédent ⑩	

Nom et qualité du signataire **BELAL ZINE EDDINE**
PDG

A DRANCY lc 11/08/2021
Signature, _____

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

Désignation de l'entreprise SAS L'ORCHIDEE Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 168 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY

Numéro SIRET * 81176941300030

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

				Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
				<u>31122020</u>	<u>31122019</u>
		Brut	Amortissements - Provisions	Net	Net
		1	2	3	4
ACTIF					
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles				
	Fonds commercial *	010 1 500	012	1 500	1 500
	Autres *	014	016		
	Immobilisations corporelles *	028 2 778	030 1 622	1 157	1 482
	Immobilisations financières * (1)	040 8 285	042	8 285	8 285
Total I (5)		044 12 563	048 1 622	10 941	11 266
ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2)				
	Clients et comptes rattachés *	068	070		
	Autres * (3)	072 2 175	074	2 175	5 019
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084 13 659	086	13 659	29 290
	Charges constatées d'avance *	092 2 437	094	2 437	
	Total II	096 18 272	098	18 272	34 309
Total général (I+II)		110 30 835	112 1 622	29 213	45 576
PASSIF				Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	2 000	
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	200	200	
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131			
	Report à nouveau	134	2 069	6 978	
	Résultat de l'exercice	136	(5 013)	(4 909)	
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	(745)	4 269	
	Provisions pour risques et charges	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		6 660	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169		29 958	34 647
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	29 958	41 307	
	Total général (I + II + III)	180	29 213	45 576	
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A - RÉSULTAT COMPTABLE

		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le											
		13	1	1	2	2	0	2	0	1	3	1	1	2	2	0	1	9	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *																		
	Production vendue																		
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																		
Production immobilisée *																			
Subventions d'exploitation reçues																			
Autres produits																			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																		
	Variation de stock (marchandises) *																		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																		
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)																	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)																	
	Rémunérations du personnel *																		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)																		
	Dotations aux amortissements *																		
	Dotations aux provisions																		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)																	
		(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)																	
		Total des charges d'exploitation (II)																	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																		
	PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)																	
Produits exceptionnels (IV)																			
Charges financières (V)																			
Charges exceptionnelles		(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))																	
		(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))																	
Impôts sur les bénéfices *																			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																			
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																		
	Provisions non déductibles *																		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpes-cts d'associés																		
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																		
Déductions	Entreprise nouvelles (44 septies)																		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)																		
	Divers ZFA NG (44 quaterdecies)																		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																		
	Déficits antérieurs reportables : *	dont imputés sur le résultat :																	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																

ANNEXE DECLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SAS L'ORCHIDEE

31/12/2020

Détail des réintégrations diverses		
Total des réintégrations diverses		

Détail des déductions diverses		
Déductions diverses COVID 19		10 950
Total des déductions diverses	350	10 950

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS L'ORCHIDEE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	1 500	402		404		406	1 500	1 500
	Autres	410		412		414		416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430		432		434		436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 083	442		444		446	2 083	2 083
	Installations générales agencements divers	450	695	452		454		456	695	695
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476		
Immobilisations financières		480	8 285	482		484		486	8 285	8 285
TOTAL		490	12 563	492		494		496	12 563	12 563

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	834	532	209	534		536	1 043
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	464	542	116	544		546	580
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566	
TOTAL		570	1 298	572	325	574		576	1 623

III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES	(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	

Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values			
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme		
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS L'ORCHIDEE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A	NATURE DES PROVISIONS	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)			982	
Déficits reportables			984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)			982 bis	
Déficits de l'exercice			860	15 963
Nombre d'opérations sur l'exercice			982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)			870	15 963

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 20 C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	
--	-----	--	---	-----	--

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	2 667
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

Attestation de présentation des comptes En Euros.

ANNEXE DECLARATION 2033-D

Désignation de l'entreprise : SAS L'ORCHIDEE

31/12/2020

[illegible]

5

Désignation de l'entreprise : SAS L'ORCHIDEE				Néant ☒	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026			
Période de référence		024		160	
Date de cessation		186			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET 8 1 1 7 6 9 4 1 3 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS L'ORCHIDEE

ADRESSE (voie) 168 AVENUE HENRI BARBUSSE

CODE POSTAL 93700 VILLE DRANCY

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BELAL Prénom(s) ZINE EDDINE

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° 3 Voie RUE MANET

Code postal 93420 Commune VILLEPINTE Pays France

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 0

N° SIRET

8 1 1 7 6 9 4 1 3 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS L'ORCHIDEE

ADRESSE (voie)

168 AVENUE HENRI BARBUSSE

CODE POSTAL

93700

VILLE

DRANCY

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
48670000 PRODUITS A RECEVOIR			2 437.28
31/12/2020 OD PRODUITS A RECEVOIR ACTIVITE	2 437.28		
COMPTES DE PASSIF			
44860000 COTIS FISCAL A PAYER			165.19
31/12/2020 PA Salaire de 2020		165.19	
44861000 AUTRES CHARGES FISCALE			105.70
31/12/2020 PA Salaire de 2020		105.70	

CONSEIL GESTION FINANCE CGF

CONSEIL GESTION FINANCE CGF

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2020 12	Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	13 333.33	43 824.41	30 491.08	69.58
70600000 PRESTATIONS SERVICES	13 333.33	43 824.41	30 491.08	69.58
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	10 950.00		10 950.00	
74200000 SUBVENTION FONDS DE SOLIDARITE	10 950.00		10 950.00	
AUTRES PRODUITS	5 303.92	3 071.91	2 232.01	72.66
75800000 PROD.DIVERS DE GEST.COUR.	0.79	71.91	71.12	98.90
79100000 TRANSFERT DE CHARGES	5 303.13	3 000.00	2 303.13	76.77
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	29 587.25	46 896.32	17 309.07	36.91
AUTRES CHARGES EXTERNES	17 431.41	33 037.81	15 606.40	47.24
60630000 PETIT MATERIEL	376.45	1 767.95	1 391.50	78.71
61320200 LOYER BOUTIQUE	14 551.65	24 114.45	9 562.80	39.66
61400000 CHARGES LOCAT.COPROPRIETE		3 060.00	3 060.00	100.00
61600000 PRIMES D'ASSURANCE	633.57	276.00	357.57	129.55
62260000 HONORAIRES COMPTABLES		1 920.00	1 920.00	100.00
62270000 FRAIS D'ACTES		3.53	3.53	100.00
62511000 RESTAURANT 10%		55.10	55.10	100.00
62600000 TELECOMMUNICATIONS	1 010.97	973.66	37.31	3.83
62700000 SERVICES BANCAIRES ET ASS	636.92		636.92	
62750000 COMPTE D ATTENTE		867.12	867.12	100.00
62800000 frais afone	221.85		221.85	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	270.89	1 042.60	771.71	74.02
63120000 TAXE APPRENTISSAGE	165.19	439.00	273.81	62.37
63330000 FORMATION CONTINUE	105.70	603.60	497.90	82.49
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	15 552.15	16 432.65	880.50	5.36
64110000 REMUNERATION PERSONNEL	19 209.99	16 432.65	2 777.34	16.90
64140000 INDEMNITE LICENCIEMENT	3 657.84		3 657.84	
CHARGES SOCIALES	264.44	947.19	682.75	72.08
64510000 URSSAF	542.43	89.28	631.71	707.56
64520000 AG2R RETRAITE		125.82	125.82	100.00
64530000 PREVOYANCE		41.94	41.94	100.00
64540000 POLE EMPLOI	806.87	690.15	116.72	16.91
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	325.00	324.17	0.83	0.26
68112000 DOT.AMORT.IMMO.CORPORELL.	325.00	324.17	0.83	0.26
AUTRES CHARGES	756.84	20.87	735.97	NS
65800000 CHARGES DIV.GEST.COURANTE	756.84	20.87	735.97	NS
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	34 600.73	51 805.29	17 204.56	33.21
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	5 013.48	4 908.97	104.51	2.13
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	5 013.48	4 908.97	104.51	2.13

Date 11/08/2021	Tableau de cohérence des liasses fiscales Client BB0419 SAS L'ORCHIDEE 168 AVENUE HENRI BARBUSSE 93700 DRANCY	Référence	Page 1
Collaborateur BBF . . .		Exercice 01/01/2020 31/12/2020	

[illegible]

L'ORCHIDEE
Société par actions simplifiée
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 55 AVENUE JEAN JAURES
93220 GAGNY
811 769 413 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 01 JUILLET 2021

L'an 2021,

Le 01 JUILLET,

A 11 heures,

Les associés de la société L'ORCHIDEE, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 2 000 euros, divisé en 100 actions de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale extraordinaire Annuelle, 55 AVENUE JEAN JAURES 93220 GAGNY, sur convocation de la présidence.

Sont présents :

Monsieur BELAL Zine Eddine, propriétaire de 5 actions
Madame BOUZID Lynda, propriétaire de 95 actions

L'Assemblée est présidée par Monsieur TEBAOUI Mehdi, associé présent et acceptant qui possède ou représente le plus grand nombre d'action.

La présidence étant assurée par Monsieur TEBAOUI Mehdi.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Nomination d'un nouveau président.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

B. Z

T M

- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée extraordinaire des associés accepte la démission par **TEBAOUI Mehdi**, de ses fonctions de président à compter de ce jour, 01/07/2021 et lui donne quitus entier et définitif de sa gestion.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée extraordinaire des associés accepte la nomination de Monsieur **BELAL Zine Eddine** en tant que président de société **L'ORCHIDEE**, société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros, 55 AVENUE JEAN JAURES 93220 GAGNY, au 1 juillet 2021.

Monsieur **BELAL ZINE EDINNE** déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et qu'il n'existe de son chef aucune incompatibilité ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à sa nomination.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à la majorité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président et les associés ou leurs mandataires.

B. Z Eddine

